



ROUSSEL IMMOBILIER

Location - Transaction - Gestion

COMMISSIONS ET HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES (PRIX TTC)

1) Vente : habitation, terrain

PRIX DE VENTE TTC	POURCENTAGE MAXIMUM
0 à 100 000 €	7 %
100 001 € à 200 000 €	6 %
200 001 € à 300 000 €	5 %
300 001 € à 600 000 €	4 %
600 001 € et plus	3 %

2) Local commercial, fonds de commerce, garage

PRIX DE VENTE HT	10 %
------------------	------

3) Location

Décret en vigueur au 15 septembre 2014, en conformité avec les plafonds par zone de la Loi Alur.
Honoraires à partagés également entre locataire et bailleur.

MONTANT PAR m² en zone tendue :

- 10 € pour la visite des lieux, la constitution du dossier du preneur, et rédiger le bail
- 3 € pour la réalisation des états des lieux

MONTANT PAR m² hors zone tendue :

- 8€ pour la visite des lieux, la constitution du dossier du preneur, et rédiger le bail
- 3 € pour la réalisation des états des lieux

4) EVALUATIONS

FORFAIT : 80 €

L'agence ne perçoit pas de fonds autres que les commissions et honoraires prévus au tarif.